

AVIS

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Une procédure de révision allégée du PLU a été décidée par délibération du 18 juin 2019. L'objectif étant de faire évoluer le PLU afin d'adapter le zonage réglementaire à la réalité du terrain pour ce qui concerne les projets d'exploitations de carrières.

Les documents d'information sur cette procédure peuvent être consultés en mairie, aux heures habituelles d'ouverture. Vous pouvez également prendre connaissance de la note de présentation sur le site internet de la Commune : richemont.fr à la rubrique « pratique », puis « urbanisme ».

Un registre d'observations est également mis à disposition en mairie pour recueillir les remarques éventuelles sur cette révision allégée.

Le Maire,

Roger TUSCH



Mairie

Place de l'Eglise
57270 Richemont
Tél. : 03.87.71.23.70 - Fax : 03.87.71.95.23
E-mail : mairie-richemont@wanadoo.fr
Web : www.richemont.fr